NOTE D'INFORMATION

CFG SECURE BONDS

Nature juridique
FCP

Société de gestion
CFG Gestion

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas MEKTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP25120 en date du 31/07/2025.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **CFG Gestion** sise à **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représentée par **Madame Sofia SKIREDJ** en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

CFG Gestion
SA au Capital de 5 000 000 Dh
Siège Social: 5/7, Rue Ibnou Toufail
CASABLANCA 20 100
Tél: (212-22) 25 00 50-Fax: (212-22) 98 26 1

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **CFG SECURE BONDS**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000038309**
- Date et référence de l'agrément : **30/05/2025, GP25090**
- Date de création : **29/08/2011**
- Siège social : **5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er janvier** au **31 décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **CFG Gestion**
- Etablissement dépositaire : **CFG BANK sis à 5-7 Rue Ibnou Toufail, Palmier, Casablanca** représenté par **Monsieur Driss BENCHAFFAI.**
- Commercialisateurs :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CFG Gestion	Yasmine EL YAKOUBI	05 22 48 82 41
CFG BANK	Réseau d'agences bancaires	05 22 48 82 41

- Commissaire aux comptes : **A. SAAIDI & ASSOCIES** représentée par **Madame Bahaa SAADI**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations MLT**
- Sensibilité min : **3**
- Sensibilité max : **7**
- Indice de référence : **Moroccan Bond Index (MBI Global) publié et calculé par BMCE Capital**
- Objectifs de gestion : **Offrir aux porteurs de parts un véhicule de placement obligataire à moyen/long terme, privilégiant les titres émis ou garantis par l'Etat et la dette privée d'émetteurs bancaires. Le fonds a également comme objectif de surperformer l'indice de référence choisi.**
- Stratégie d'investissement :

Le fonds investira à hauteur de 90% au moins de ses actifs, hors parts ou actions d'OPCVM « obligations moyen et long terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaires et liquidités, en titres de créances émis ou garantis par l'État et titres de créances émis par des Banques.

Le fonds peut investir une partie de ses actifs en actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription dans la limite de 10%, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Le fonds peut également investir une partie de ses actifs en parts ou actions d'OPCVM (de toutes catégories) dans la limite de 10%, tout en respectant la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds peut consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds est constitué de:

- **Bons du Trésor ;**
- **Titres de créances garantis par l'État ;**
- **Titres de créances émis par des banques ;**
- **Actions, certificats d'investissement, droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier ou ouvert au public ;**
- **Parts ou actions d'OPCVM (de toutes catégories) ;**
- **Titres d'OPCC et titres de FPCT ;**
- **Dépôt à terme.**

Enfin, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pensions dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : **2 ans et plus**
- Souscripteurs concernés : **Grand public (Personnes physiques et morales)**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **02/01/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. La valeur liquidative est calculée et publiée sur une base quotidienne chaque jour ouvré.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **Elle est affichée en permanence au siège social de l'établissement de gestion du FCP ainsi que dans le réseau placeur de CFG Bank. Elle est publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès de CFG Gestion ou du réseau placeur de CFG Bank, chaque jour ouvré, avant 11h heures pour être exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même.**

 Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante majorée de la commission de souscription ou de rachat.

 Le prix de souscription est égal à la valeur liquidative de la part majorée par la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la valeur liquidative de la part minorée par la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créance sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale :
 - **Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits.**

 - Commission de rachat maximale :
 - **Les commissions de rachat s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés.**

 - Cas d'exonération :
 - **Néant.**

- Frais de gestion :
 - **2% HT maximum l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérés par CFG Gestion. Ils sont prélevés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1) Frais du dépositaire	0,04% HT
2) Commission de l'AMMC	0,025% HT
3) Frais du Commissaire aux Comptes	20 000 dhs HT
4) Frais de Maroclear (Mensuels)	300 dhs HT
5) Frais de Maroclear (Trimestriels)	Selon les conditions en vigueur
6) Gestion financière, administrative, et reporting	Frais de gestion - (1) -(2) - (3) -(4) -(5)

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

SH